



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^{ème} séance du mardi 4 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/49 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
	Fr.	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>4'620'500.-</u>	<u>-3'811'300.-</u>	<u>809'200.-</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>626'300.-</u>	<u>-194'000.-</u>	<u>432'300.-</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>95'000.-</u>	<u>0.-</u>	<u>95'000.-</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre décembre deux mil dix huit.

Le président :



Le secrétaire :